

Compte-rendu du CHSCT plénier du 9 mars 2021

1 – Approbation du procès-verbal CHSCT du 5 janvier 2021 (Avis)

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des OS.

2- Questions des mandatés CHSCT

La CFDT a posé plusieurs questions en amont, nous avons réagi à 3 réponses que l'administration nous a adressé.

Tout d'abord, à la question : « *Avec la crise Covid, les risques psychosociaux s'accroissent : le mal-être, les comportements agressifs... Comment agissez-vous dans les services pour prendre en compte ce contexte ? Pour renforcer la cohésion dans les services et le bien-être des agents, que mettez-vous en place ?* »

L'administration nous répond :

« (...) *L'écoute conseil auprès des encadrants reste soutenue tant du côté du service social du personnel, que de la médecine préventive professionnelle et du service de psychologie du travail, en lien notamment avec des événements traumatiques et la précarité de certaines situations individuelles.* (...) »

La CFDT a réagi en s'arlantant sur le manque de médecin à la Médecine Préventive Professionnelle (MPP). Cela impacte le bon fonctionnement de nos collectivités car les agents en arrêt maladie de longue durée et qui peuvent reprendre le travail, sont obligés de prolonger leur arrêt d'un ou deux mois supplémentaires parce qu'il n'y a pas de médecin pour les recevoir.

De plus, la CFDT s'interroge sur les raisons pour lesquelles les médecins quittent nos collectivités ?

Pour l'administration ce n'est pas un problème de conditions de travail, il s'agit d'une pénurie nationale de médecin du travail. De plus, maintenant les médecins du travail sont formés uniquement à l'université d'Angers d'où des difficultés pour recevoir des internes.

Pour la CFDT, il en reste que cette situation est inacceptable.

Ensuite, la CFDT, à la question :

« Dans les structures d'accueil d'enfants (écoles et DPE) où les agents exercent un métier avec une polyvalence des fonctions (exemple : ATSEM,...), peuvent-ils avoir des tenues de travail différentes selon les fonctions (une pour les tâches d'entretien, une pour les activités éducatives salissantes, une pour l'accueil des enfants) ? »

L'administration nous répond :

« Réunion spécifique avec la direction de l'éducation prévue le **1 avril de 15h30 à 17h00** ».

La CFDT interroge :

« Pourquoi vous n'avez pas répondu notre question pour les agents de la DPE ? »

Enfin à notre question :

« Le CCAS est en première ligne face aux citoyens dans la précarité. Depuis un an quelle a été l'évolution de leur activité ? Le public qu'ils reçoivent est-il différents ? Le public est-il plus agressif ? »

L'administration nous répond :

« Les éléments de réponse pourront être apportés en séance ».

La CFDT demande les éléments de réponses à nos questions.

Suite à un problème technique au début du CHSCT sur GoToMeeting, faisant perdre une heure et obligeant à faire cette réunion sur OVH, l'administration propose de répondre aux 2 dernières questions à la prochaine réunion Covid du 17 mars 2021.

3 – Direction Générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire

3-1 – Service Espaces Verts et Environnement :

3-1-1 – Projet de direction – Evolution de l'organisation (phase 2) (Avis)

Pour la CFDT, c'est un bon dossier avec la création de 10 postes de travail, dont 7 de jardiniers, cette année, et l'échelle du mandat : 37 postes supplémentaires.

Nous avons demandé si la direction du SEVE avait pu prendre en compte des situations individuelles d'agents en usure et/ou en maladie professionnelles pour les replacer sur des postes plus adaptés avec la mise en place de cette nouvelle organisation ?

L'administration : **pas de réponses**

Visiblement, nos collectivités n'en sont pas là de se saisir des opportunités présentes pour améliorer les conditions de travail des agents avec des difficultés de santé. Les seuls critères qui priment ce sont les compétences professionnels, la compétition entre agents et le relationnel.



La CFDT va continuer à se battre pour ses agents, pour faire reconnaître leurs maladies professionnelles, leur proposer des postes de travail adaptés, de nouvelles fonctions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		FO
CGT		
UNSA		

4 – Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité

4-1- Pôle Nantes Ouest : CT de Janvraie : Evolution de l'organisation (phase 1) (Avis)

Au 1^{er} juillet, la deuxième phase de travaux sera achevée sur le site de Janvraie et les agents du pôle Nantes ouest qui travaillent à la Morrionière et à la cale de Crucy seront mutualisés et regroupés dans ces nouveaux locaux.

Donc l'administration nous présente un nouvel organigramme et des nouveaux horaires de travail harmonisés.

Une polyvalence plus importante sera demandée aux chauffeurs Poids Lourds (camion PL, tractopelle, balayeuse...).

La CFDT est intervenue pour demander :

« Pourquoi les agents de maîtrise et techniciens doivent re-postuler sur leur poste de travail sur le nouveau site ? »

L'administration nous répond de manière affirmé :

« Cette réorganisation changent les missions ou/et leurs périmètres des postes d'encadrement, d'où la mise en place d'une « bourse interne », et donc l'encadrement se doit de re-postuler sur les nouveaux postes de travail ».

La CFDT n'approuve pas de demander à un agent de maîtrise de re-postuler sur son propre poste.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CGT	CFDT
	FO	UNSA



4-2 - Pôle Erdre et Cens : Adaptation de l'organisation et des horaires - Service Gestion Espace Public (Avis)

Pour la CFDT, il y a eu une bonne concertation avec l'ensemble des agents en amont pour une harmonisation des horaires sur l'ensemble des Centres Techniques de ce pôle. Ils finiront tous à 16h30.

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des OS.

4-3 - Pôles de proximité : Extension de l'expérimentation des horaires d'été à l'ensemble des 7 pôles de proximité (Avis)

L'administration nous présente ce dossier sans concertation en amont avec les Organisations Syndicales et les agents des Pôle de proximité de Nantes Métropole.

La CFDT, CGT et FO ont demandé le report de ce dossier.

En effet, la CFDT n'était pas d'accord sur différents points de ce dossier présenté (exemple : application des horaires d'été du 15 juin au 15 août uniquement, la CFDT proposerait aussi de pouvoir faire les horaires d'été du 1 juillet au 30 août comme les vacances scolaires d'été).

Mme A. BASSAL, élue aux personnels, a décidé de reporté ce dossier au prochain CHSCT du 25 mai 2021.

4-4- Direction des Déchets : service déchetteries et réemploi : mise en place d'une astreinte décisionnelle (Avis)

Sur ce dossier, la CFDT a dénoncé le terme employé : « une astreinte décisionnelle » pour l'encadrement de proximité.

De plus, la dernière partie de ce dossier : visites terrain et contrôle qualité, n'a aucun rapport avec la mise en place de celle-ci.

L'administration nous répond qu'effectivement l'astreinte décisionnelle est plutôt pour les cadres A mais pas que, l'encadrement de proximité peut aussi les assurer si cela rentre dans leur domaine de compétence. L'astreinte d'exploitation n'est pas requise dans cette situation.

Mme A. BASSAL a écouté la CFDT et a retiré le dernier point (visites terrain et contrôle qualité) de ce vote.



POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		FO
CGT		
UNSA		

5 - Direction Générale Ressources

5-1 – Département Ressources Humaines

5-1-1 – Direction Qualité de Vie et Santé au Travail : Modalités RH dans le cadre de la gestion de crise (Avis)

L'état d'urgence sanitaire se prolonge, les règles RH prises dans ce contexte sont donc reportées :

- le dispositif télétravail et travail à distance ponctuel prolongés jusqu'au 31 mai 2021,
- la poursuite des horaires décalés prolongée jusqu'au 31 mai 2021.

Ensuite, un nouveau rappel sur la pose des congés non pris au titre de l'année 2020, possibilité au 15 mars 2021 de les mettre sur un CET.

La CFDT a demandé que soit retiré la mention « **sous couvert de l'avis favorable de leur responsable hiérarchique** » pour verser les jours non consommés sur un CET.

L'administration nous répond que les agents doivent prendre leurs congés et si pour nécessité de service, il ne peuvent pas les poser, **les agents ont la possibilité de les poser sur un CET avec l'accord de leur N+1.**

La CFDT ne partage pas ce point de vue, avoir un CET est un droit accordé à tous les agents !!!

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		FO
CGT		
UNSA		



Point sur la situation épidémie COVID19 (Information)

Depuis le 7 février 2021, le taux de positivité et d'incidence continue d'augmenter sur les Pays de la Loire et en Loire-Atlantique, par contre le nombre d'hospitalisations et le nombre de personnes en réanimation en raison du Covid baissent.

Du 15 au 21 février 2021, 11 agents se sont signalés à la MPP comme étant positif au Covid.

Du 22 au 28 février 2021, 13 agents se sont signalés à la MPP comme étant positif au Covid. Cette même semaine, 99 agents étaient en ASA Covid.

Pôle Nantes Loire :

- CT Félix Éboué, 8 agents positifs au Covid, déclaré comme étant un cluster par l'ARS, la Croix Rouge a organisé un dépistage, 39 agents l'ont effectué, 100 % négatif,*
- CT Tonkin, 1 agent positif, 5 agents cas contacts.*

Site de Crucy, 8 agents positifs, 8 agents cas contacts.

Pôle Loire Sèvre Vignoble, 1 agent positif, 4 agents cas contacts.

Pôle Sud Ouest, 11 agents cas-contacts dont un agent positif par la suite.

Le Haut Conseil de la Santé Public a décidé que la durée de l'isolement, si cas confirmé Covid passait de 7 jours à 10 jours. Pour les cas contacts, un test au début, puis 7 jours d'isolement et à nouveau un test. Enfin, pour les personnes infectées par le variant brésilien ou africain, l'isolement passe à 14 jours.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr